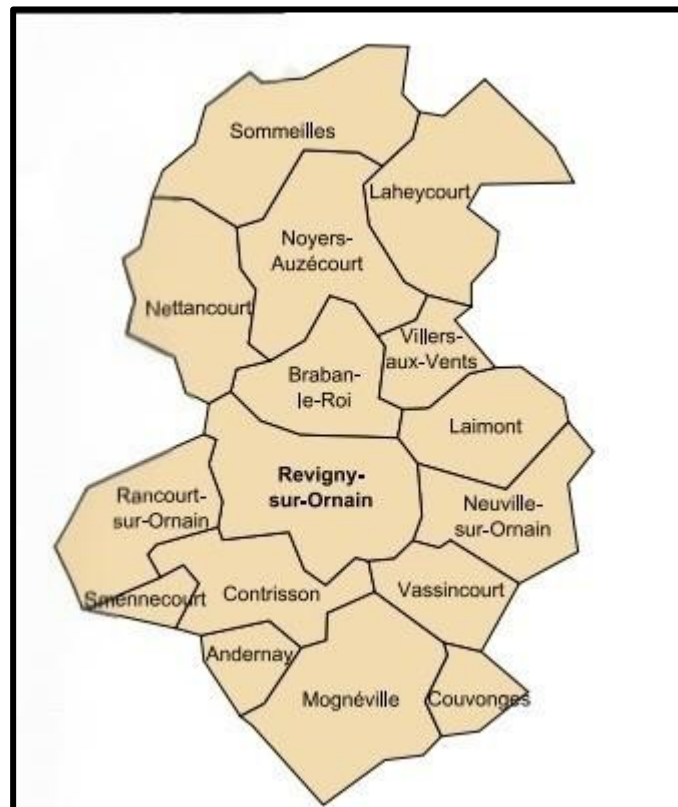


PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain

Février 2026



1. Objet du bilan

Le présent document constitue le **bilan de la concertation** menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain.

La Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain (COPARY) a fait le choix de mettre en place une démarche de concertation qui associe en amont les habitants et qui sollicite leur expertise et leur participation active dès la phase de réalisation du diagnostic. Avec la mise en place d'une telle démarche de concertation, la COPARY a souhaité susciter une dynamique citoyenne pour que le PLUI soit co-construit avec l'ensemble des habitants et des partenaires. C'est en effet l'identité même du territoire, ainsi que la qualité de vie de ses habitants qui sont en jeu.

Pour que réelle concertation il y ait et pour garantir son efficacité, le travail de concertation a démarré dès la première phase de réalisation du PLUI et s'est poursuivi jusqu'à sa finalisation.

Ce bilan est établi conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, qui prévoient :

- l'organisation d'une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la présentation d'un bilan de cette concertation préalablement à l'arrêt du projet par le Conseil communautaire,

Ce bilan a pour objet :

- de rappeler les modalités de concertation définies lors de la prescription,
- de retracer l'ensemble des actions mises en œuvre,
- de présenter les principales contributions recueillies,
- d'exposer la manière dont ces contributions ont nourri la réflexion,
- de constater la conformité du déroulement de la concertation aux engagements initiaux.

2. Rappel du cadre et des modalités fixées lors de la prescription (2018)

Par délibération du 25 octobre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette délibération, prise conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, fixe :

- les objectifs poursuivis ;
- les modalités de collaboration avec les communes ;
- les modalités de concertation avec la population.

La délibération prévoit l'organisation d'une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Elle prévoit les modalités suivantes :

2.1 Modalités de concertation et de communication assurées par la COPARY

- Publication de l'avancée de la démarche sur les supports de communication de l'intercommunalité, comprenant :
 - un affichage dans les mairies des communes membres et au siège de la COPARY;
 - une actualisation régulière de l'avancée du PLUi sur le site internet de la COPARY.
- Mise à disposition du projet d'élaboration du PLUi auprès du public :
 - tenue d'un registre des observations dans chacune des seize mairies du territoire ainsi qu'au siège de la COPARY ;
 - accessibilité de ces registres durant toute la durée des études relatives au projet ;
 - possibilité pour le public de formuler ses attentes et remarques concernant le futur document d'urbanisme intercommunal.

2.2 Modalités de concertation et de communication assurées par le prestataire

La délibération prévoit également que le prestataire chargé d'accompagner la collectivité dans l'élaboration du PLUi assure les modalités suivantes :

- Proposition d'une stratégie de communication détaillée dans le mémoire technique, intégrant la concertation avec la population et les partenaires, afin d'assurer la transparence des études du projet ;
- Publication des différentes étapes du projet dans la presse locale ;
- Animation de réunions publiques et de groupes de travail autour du projet de territoire;
- Mise en place d'une exposition itinérante au siège de la COPARY, sous forme de panneaux d'exposition présentant les résultats des études et les orientations d'aménagement ;
- Inscription, dans le bilan de la concertation, des réponses apportées aux remarques de la population ; le bilan devant être arrêté au moment de l'arrêt du projet de PLUi et intégré au dossier d'enquête publique ;
- Diffusion d'un dossier de synthèse des études et du dossier d'enquête publique sur le site internet de la COPARY ;
- Mise en œuvre de toute autre action de concertation ou de sensibilisation des élus jugée utile par le prestataire (randonnées paysagères, découverte du territoire en bus, entretiens, lettre du PLUi, etc.).

3. Mise en œuvre effective de la concertation

La délibération de prescription du 25 octobre 2018 marque le lancement officiel de la procédure. Mais les travaux ont réellement commencé en janvier 2024.

La COPARY a fait le choix d'une démarche progressive et structurée, associant les habitants dès la phase de diagnostic et poursuivie jusqu'à la phase réglementaire. La concertation ne

s'est pas limitée à un cadre formel minimal : elle a constitué un fil conducteur de la procédure, mobilisant à la fois :

- des outils d'information,
- des espaces de débat collectif,
- des dispositifs permanents d'expression.

3.1 Informer : une communication continue et plurielle

En parallèle des réunions publiques, ateliers et permanences organisés aux différentes étapes de l'élaboration, la COPARY a mis en place un dispositif structuré de communication afin d'assurer une information large, continue et identifiable autour du PLUi.

L'information du public s'est appuyée sur plusieurs supports complémentaires sur lesquels nous allons revenir en détails ci-après :

- Affichage des délibérations successives ;
- Articles dans les supports communautaires ;
- Publications dans la presse locale ;
- Utilisation de l'application Panneau Pocket ;
- Diffusion de lettres d'information spécifiques au PLUi ;
- Alimentation régulière de la page Facebook de la COPARY ;
- Mise à jour régulière d'une rubrique dédiée sur le site internet communautaire.

Cette information régulière a permis de garantir la transparence du processus et d'éviter toute rupture entre les différentes phases.

3.1.1 Identité visuelle et charte graphique

Afin de rendre la démarche lisible dans la durée, un logo spécifique au PLUi a été créé et décliné sur l'ensemble des supports de communication (affiches, flyers, site internet, supports de réunion).



Une charte graphique dédiée a été élaborée afin :

- d'identifier immédiatement les documents relatifs au PLUi,
- d'assurer une cohérence visuelle tout au long de la procédure,

- de renforcer la visibilité et la compréhension du projet auprès des habitants.

Cette identité visuelle, reprenant les couleurs du logo de la COPARY a contribué à structurer la communication et à inscrire la démarche dans le temps.

3.1.2 Onglet dédié au PLUi sur le site de la COPARY

Un onglet spécifique consacré au PLUi a été créé sur le site internet de la Communauté de communes.

L'adresse du site : [PLUI – COPARY](#)

Cet espace dédié a permis :

- la présentation générale de la démarche,
- la publication d'un article explicatif présentant les objectifs et les enjeux du PLUi,
- l'information sur les différentes étapes et réunions organisées,
- la mise à disposition des supports de présentation,
- la mise à disposition des lettres du PLUi ;
- l'accès aux documents d'étape (diagnostic, PADD, supports synthétiques),
- la diffusion des coordonnées permettant de formuler des observations.

Exemple d'un article de présentation présent sur le site :

The screenshot shows the COPARY website interface. The navigation menu includes: Accueil, Développement local, Famille-Loisirs, Environnement, and La COPARY. There are also social media icons for Facebook and Instagram, and a search bar labeled 'Votre recherche'. The main content area displays an article titled 'Le PLUi, C'est quoi ?'. The article text describes the intercommunal urban planning process (PLUi) initiated by the Pays de Revigny community of communes. It mentions the involvement of citizens through public consultation workshops and the creation of a register. At the bottom of the article, there are three links: 'Consulter le Diagnostic territorial et sociologique', 'Consulter l'E.I.E Pays de Revigny', and 'Consulter les PLU'. A small icon of a person is visible on the left side of the article text.

Le site internet a constitué un support d'information continu, accessible à tout moment.

3.1.3 Mise à jour régulière sur la page Facebook de la COPARY

Parallèlement aux supports de communication traditionnels et au site internet intercommunal, la page Facebook officielle de la COPARY a été alimentée de manière régulière

tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. Elle a permis d'informer les habitants des différentes étapes de la démarche, d'annoncer les réunions publiques, ateliers, cafés-rencontres et permanences, ainsi que de relayer les supports produits (affiches, lettres d'information, articles de presse). Ce canal numérique a constitué un outil complémentaire de diffusion de l'information, favorisant une communication réactive et accessible et contribuant à élargir la portée de la concertation auprès d'un public connecté aux réseaux sociaux.

Exemples de publications sur la page Facebook :



3.1.4 Supports imprimés et diffusés sur les réseaux : flyer et affiches¹

Plusieurs supports ont été élaborés et diffusés sur le territoire et sur les réseaux tout au long de la procédure :

- Des lettres d'informations du PLUi aux étapes clés de la procédure diffusées sur les différents supports numériques,
- des affiches ou flyers annonçant les réunions publiques,
- des supports d'information distribués dans les communes.

Ces documents ont été diffusés :

¹ La présentation des différents documents n'est pas exhaustive.

- dans les mairies,
- au siège de la COPARY,
- dans les lieux publics,
- par l'intermédiaire des relais municipaux.

Ils ont contribué à assurer une information de proximité et à favoriser la participation.

Une première lettre a été diffusée pour expliquer ce qu'était un PLUI :

LETTRÉ D'INFORMATION
N°1 Mars 2024

DANS QUEL TERRITOIRE VOULONS-NOUS VIVRE ENSEMBLE DEMAIN ?

La COPARY, en collaboration étroite avec ses 16 communes membres, a engagé l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le PLUI**.

Le PLUI est un projet stratégique pour le territoire à portée réglementaire. Son élaboration est programmée sur 3 années. La lettre d'information du PLUI a pour but de vous informer sur le contenu et sur l'avancement des différentes étapes.

POURQUOI ÇA ME CONCERNE ?

Le PLUI traite de nombreux domaines de la vie quotidienne pour lesquels il fixe des perspectives : le développement de ma commune, l'évolution du territoire et des paysages, le cadre de vie, les services, l'environnement...

Le PLUI détaille les règles conçues pour vous accompagner dans vos projets, qu'il s'agisse de construire un nouvel édifice, d'agrandir, de rénover ou d'embellir un bâtiment existant, en assurant que chaque étape se déroule de manière fluide et sécurisée.

Echanger collectivement sur ces thèmes permettra d'élaborer un projet de territoire pour tous, le projet d'un territoire qui vit, le projet d'un territoire au plus près des attentes des citoyens !

Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Orain
2 place Pierre Gavotte - 55300 REVIGNY-SUR-ORAIN
03 29 78 78 53
www.copary.com - urbanisme@copary.fr

LES ENJEUX

HABITAT : Faire évoluer le parc de logements afin qu'il réponde mieux aux besoins de la population, notamment par la prévention contre les phénomènes urbains, de la mixité sociale et de la qualité architecturale et énergétique du bâti.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Soutenir l'économie locale par la gestion du foncier, le renforcement des pôles commerciaux et la valorisation du tourisme en lien avec l'identité territoriale.

ENVIRONNEMENT : Protéger les milieux naturels et limiter l'impact des activités humaines, tout en intégrant la gestion des risques naturels et technologiques.

MOBILITE : Encourager la mobilité douce et optimiser les infrastructures de transport en adéquation avec les besoins.

EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS : Adapter les services publics aux évolutions sociales, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et l'intégration des avancées technologiques pour répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté.

ÉNERGIES : Promouvoir les énergies renouvelables avec une stratégie axée sur la sobriété énergétique et l'encouragement de l'autoconsommation, afin de soutenir la transition écologique et de renforcer l'autonomie énergétique locale.

LES GRANDES ÉTAPES

PHASE D'ÉTUDE ET DE CONCERTATION (avec les habitants)

PHASE DE CONSULTATION (des communes membres du territoire)

1. Diagnostic → 2. PDD → 3. Consultation des communes membres → 4. Élaboration d'un projet de PLUI → 5. Délibération du conseil communautaire

CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

COMMENT PARTICIPER ?

DES MOYENS POUR S'INFORMER

- Les « lettres du PLUI » distribuées régulièrement dans les boîtes aux lettres.
- Un espace dédié sur le **site internet de la Communauté de Communes** : urbanisme@copary.fr
- Un **dossier « PLUI » à venir consulter dans chaque mairie**, enrichi tout au long de la démarche d'élaboration.

DES LIEUX POUR S'EXPRIMER

- Des **ateliers de concertation et balades citoyennes** pour exprimer la façon dont vous voyez votre commune et votre territoire aujourd'hui et pour faire connaître vos attentes pour demain.
- Des **cafés-rencontres** pour vous tenir informés, phase par phase, des avancées du projet et réagir à la construction du PLUI.
- Un **registre** disponible **dans chaque mairie** pour que chacun puisse consigner ses remarques et suggestions pour le territoire.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

- Café-rencontre de présentation de la démarche** : Jeudi 14 mars de 18h à 20h, à la salle Gumiéllus à Revigny-sur-Orain (1 Place Pierre Gavotte)
- Atelier citoyen n°1** : Mardi 19 mars de 15h à 17h, à la salle des fêtes de Laimont (2 Rue Bossé)
- Atelier citoyen n°2** : Mardi 19 mars de 18h à 20h, à la salle des fêtes de Vassincourt (Rue du Moine)

En parallèle, une affiche a été diffusée pour annoncer la première réunion publique et les ateliers de concertation citoyens par secteur.

COPARY **VOUS AVEZ LA PAROLE !** **PLUi**
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 La COPARY planifie le développement de son territoire, à l'horizon de 10 à 12 ans, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

CAFÉ-RENCONTRE
Jeudi 14 mars à 18h
Revigny-sur-Ornain
 Mairie - Salle Gumaëlius

Vous avez des idées, des propositions ou des questions, venez vous exprimer!

ATELIERS DE CONCERTATION PUBLIC
Mardi 19 mars

à 15h Laimont
 Salle des Fêtes
 2 rue basse

à 18h Vassincourt
 Salle des Fêtes
 rue du Montier

Ensemble, réfléchissons à l'avenir de nos villages!

Renseignements :
 Communauté de Communes du Pays de Revigny
 Tél. : 03 29 78 78 53 - Mail : urbanisme@copary.fr
 www.copary.fr

Puis une deuxième lettre a été diffusée pour faire le point sur le diagnostic et pour annoncer la réunion de restitution du diagnostic ainsi que les rdv suivants.

PLUi **LETTRE D'INFORMATION N°2 - Décembre 2024**
 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL **COPARY**

Une démarche collective :
 La construction du projet implique la réflexion de tous les acteurs du territoire. Elus, habitants et partenaires locaux sont invités à participer à plusieurs tentatives d'échanges permettant à tous de contribuer à la vision d'avenir pour la COPARY : ateliers thématiques, balades urbaines, ateliers de concertation...

Les défis du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se dessinent !
 La première phase de la démarche du PLUi en cours, le diagnostic, s'achève. Il fera l'objet d'une présentation aux habitants lors d'un Café-Rencontre le 12 décembre à 18h à la Maison Communautaire des Services au Public du Pays de Revigny. Nous allons à présent donner la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fondera notre futur PLUi.

Il est difficile de rendre compte dans cette lettre de tous les thèmes traités mais nous souhaitons partager avec vous les premières pistes de réflexion établies à partir des données clés du diagnostic du territoire réalisé en 2024.

Vous avez envie de contribuer à dessiner l'avenir de votre territoire, venez-vous exprimer lors de nos différents rendez-vous!

→ Café-rencontre n°2 de présentation du diagnostic
 Le jeudi 12 décembre à 18h
 à la Maison Communautaire des Services au Public du Pays de Revigny
 501e Avenue du XV^e Corps - 55800 Revigny-sur-Ornain

→ Balade urbaine n°1 et Atelier citoyen
 le mercredi 15 janvier 2025
 à 13h30
 à Mepeville

→ Balade urbaine n°2 et Atelier citoyen
 le mercredi 22 janvier 2025
 à 13h30
 à Revigny-sur-Ornain

L'IMAGE DE LA COPARY PAR SES HABITANTS

UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ
 La COPARY bénéficie d'un cadre de vie privilégié où la verdure, l'eau et un patrimoine architectural riche définissent l'identité du territoire.
 Enjeu : Préserver l'harmonie et l'authenticité des villages tout en intégrant de manière réfléchie l'architecture contemporaine.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL RICHE
 Les richesses naturelles de la COPARY, comme ses forêts et cours d'eau, sont au cœur de son attractivité.
 Enjeu : Préserver les espaces naturels grâce à une gestion durable des ressources en eau, à une protection contre les risques naturels et technologiques et à la valorisation des espaces verts.

UN HABITAT AUX DÉFIS DES NOUVEAUX BESOINS
 Le territoire fait face à un décalage entre l'offre de logements et la demande, avec une nette prédominance de grandes typologies, et son parc relativement ancien est confronté à des problématiques énergétiques et de dégradation du bâti.
 Enjeu : Adapter l'offre en logements aux besoins actuels, tout en préservant la mixité sociale et la qualité architecturale. Maîtriser le développement de l'habitat en priorisant la densification et le renouvellement du parc ancien.

UN TISSU D'ENTREPRISES SOLIDE MAIS À CONFORTE
 Un territoire qui compte de l'emploi grâce à la présence de nombreuses entreprises.
 Enjeu : Soutenir l'innovation, diversifier les activités économiques.

ENTRE TRADITIONS ET DÉFIS MODERNES
 La COPARY jouit d'une qualité de vie marquée par un cadre rural paisible, des services diversifiés et une vie culturelle dynamique qui renforcent la cohésion communautaire.
 Enjeu : Adapter l'offre de services aux besoins d'une population vieillissante et favoriser l'intégration intergénérationnelle pour maintenir cette cohésion.

UN BOURG-CENTRE DYNAMIQUE
 Revigny, en tant que bourg-centre, joue un rôle crucial dans le dynamisme économique et social de la COPARY, en offrant des services essentiels aux résidents locaux et voisins.
 Enjeu : Renforcer ce rôle tout en améliorant l'accès aux services pour toutes les communes.

UNE IMAGE DE TERRITOIRE À AFFIRMER
 La COPARY souffre d'un manque de communication sur ses atouts, entraînant une image affaiblie du territoire et une méconnaissance des initiatives locales.
 Enjeu : Améliorer la communication pour attirer résidents, valeurs et investisseurs, en valorisant les activités économiques, culturelles et environnementales, avec la participation des collectivités et des habitants.

Communauté de Communes du Pays de Revigny
 Tél. : 03 29 78 78 53 - Mail : urbanisme@copary.fr
 www.copary.fr

Une affiche pour annoncer la restitution du diagnostic et les futures balades urbaines a ensuite été diffusée.



Réception au contrôle de légalité le 05/03/2026 à 16h17
 Référence de l'AR : 055-245501184-20260304-CC2026_013-DE
 Affiché le 05/03/2026 ; Certifié exécutoire le 05/03/2026

COPARY
Communauté de Communes du Pays de Revigny

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CAFÉ-RENCONTRE

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC N°2

**Vous avez des idées, des propositions ou des questions,
VENEZ VOUS EXPRIMER !**

JEUDI 12 DÉCEMBRE
18h Revigny-sur-Ornain
Maison Communautaire des Services au Public

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Balade urbaine n°1 : Mer. 15/01/25, à 13h30, à Mogneville
- Balade urbaine n°2 : Mer. 22/01/25, à 13h30, à Revigny/Ornain

Ensemble, réfléchissons à l'avenir de notre territoire!

Renseignements :
Communauté de Communes du Pays de Revigny
Tél. : 03 29 78 78 53 - Mail : urbanisme@copary.fr
www.copary.fr

Grand Est

Des panneaux publicitaires ont été également posés au bord des routes en entrée de village dans tous les villages.

COPARY
Communauté de Communes du Pays de Revigny

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BALADES URBAINES

**SUIVI D'ATELIERS DE CONCERTATION
VENEZ VOUS EXPRIMER !**

MOGNÉVILLE
15 JANVIER
13h30
RDV devant la Mairie

REVIGNY SUR ORNAIN
22 JANVIER
13h30
RDV à la Maison Communautaire des services au public

Ensemble, réfléchissons à l'avenir de notre territoire!

Renseignements :
Communauté de Communes du Pays de Revigny
Tél. : 03 29 78 78 53 - Mail : urbanisme@copary.fr
www.copary.fr

Grand Est

Une affiche a été ensuite diffusée pour annoncer le café-rencontre de présentation du PADD.



Une affiche a même été créée pour annoncer le PLUI TOUR !



Enfin, une dernière affiche a été diffusée pour annoncer les deux permanences dédiées à la présentation des règlements.



3.1.5 Communication audiovisuelle

Lors du **premier café-rencontre organisé le 14 mars 2024** en mairie de Revigny (salle Gumaëlius), une attention particulière a été portée à la médiatisation de l'événement et à l'accessibilité de l'information pour le grand public. À cette occasion, **un reportage télévisé a été réalisé par l'équipe de Puissance TV**, une chaîne de télévision locale, qui est intervenue sur place pour couvrir la rencontre. Ce reportage a permis de présenter aux habitants le principe du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), d'expliquer le rôle et les objectifs de la démarche et de donner la parole à certains des participants et porteurs de projet.

La captation télévisuelle a eu pour objet d'élargir la diffusion de l'information au-delà des personnes présentes physiquement, en offrant une visibilité accrue à la démarche de concertation auprès des habitants du territoire. En rendant compte des temps d'échange et des précisions méthodologiques apportées lors de ce café-rencontre, ce reportage s'inscrit dans la stratégie de communication prévue pour la concertation, en favorisant l'accès à l'information sur un mode audiovisuel complémentaire aux supports écrits et numériques.

Lien : https://youtu.be/6EZgMQzypSo?si=A9EsXdIEe6_C4Ge



Un **reportage radio consacré à l'élaboration du PLUi de la COPARY** a également été réalisé dans le cadre de la stratégie de communication. Diffusé par **France Bleu Sud Lorraine**, ce reportage a permis de présenter à l'ensemble des auditeurs de la zone d'écoute les objectifs de la démarche, les enjeux territoriaux ainsi que les temps forts de la concertation, en particulier le premier café-rencontre du 14 mars 2024 à Revigny-sur-Ornain.

L'intervention radio a offert un **canal d'information complémentaire**, touchant un public plus large que celui présent aux réunions publiques ou utilisateur des supports numériques. Elle a contribué à renforcer la visibilité de la démarche, à susciter l'intérêt des habitants et à rappeler les modalités de participation ouvertes à chacun. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans l'effort de diffusion de l'information tel que prévu dans la délibération de prescription du PLUi et reflète l'engagement de la COPARY à diversifier les vecteurs de communication afin d'atteindre différents publics.

3.1.6 Articles de presse

Des articles ont été publiés régulièrement dans la presse locale afin d'informer la population.

Voici quelques reproductions d'articles.

- Au lancement de la démarche, un encart et un article ont été diffusés dans l'Est Républicain :

L'EST Le journal de Meuse
Républicain
© G. Brog | Dimanche 10 mars 2024

Bar-le-Duc - Foire aux vieux papiers, collections et auteurs régionaux ce week-end à la salle Dumas

Neufmesnil - La Japan Geek Expo continue ce dimanche salle Cassin

Bar-le-Duc - Plus de 230 personnes ont marché tout de bleu vêtus ce samedi après-midi dans la cité afin de sensibiliser le plus grand nombre au cancer colorectal

Communauté de Communes du Pays de Revigny
Ensemble, réfléchissons à l'avenir de notre territoire!

CAFÉ-RENCONTRE Jeudi 14 mars à 18h, à Revigny-sur-Ornain

ATELIERS DE SENSIBILISATION PUBLICS Mardi 19 mars à 15h, à Laimont à 18h à Vassincourt

PLUS D'INFORMATIONS WWW.COPARY.FR

Codecom du Pays de Revigny L'EST
Lundi 4 mars 2024

Les habitants concertés pour définir le nouveau plan local d'urbanisme

Le nouveau PLUi est un projet de développement pour les années à venir en vue de définir le destin du territoire. Afin de le déterminer, les citoyens sont invités à participer à des ateliers de concertation par secteur, afin de pouvoir exprimer la façon dont ils voient leur commune et leur territoire, aujourd'hui et demain.

Le PLUi permettra également de délivrer les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme qui sera défini.

Le PLUi permettra également de délivrer les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme qui sera défini.

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Revigny ont démarré les réflexions qui conduiront à la mise en œuvre d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Avec cette démarche, il s'agit de doter la Codecom et ses 16 communes d'un projet de développement pour les années à venir et de définir le destin commun de ce territoire de vie.

En effet, le PLUi est un véritable projet pour le territoire, tout à la fois stratégique et réglementaire. Ses missions sont multiples : il retranscrit et planifie le projet politique de développement du territoire sur plus de 10 ans ; il réglemente les formes urbaines ainsi que la densité des constructions ; il permet de délivrer les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme défini ; et il met en œuvre les grands principes du développement durable.

Démarche de concertation publique
Les éléments de constat sur les forces et les faiblesses du territoire, qui auront été établis lors d'un diagnostic initial, permettront de faire émerger le projet d'aménagement du territoire (PADD), dont les objectifs seront ensuite déclinés dans un règlement d'urbanisme.

La Communauté de communes a fait le choix de mettre en place une démarche de concertation publique forte en associant ses habitants à l'élaboration du PLUi dès son démarrage. Les citoyens seront invités à participer à des ateliers de concertation par secteur afin de pouvoir exprimer la façon dont ils voient leur commune et leur territoire aujourd'hui et leurs attentes pour demain. Ils seront associés à chaque étape : à travers l'organisation de cafés-rencontres et la mise en place d'un registre (au siège de la Copary et dans chaque mairie) qui leur permettront de se tenir informés des avancées du projet et de débattre des choix qui ont été faits.

Premiers rendez-vous
► Café-rencontre **jeudi 14 mars**, de 18h à 20h, à la salle du Guamaëlus à Revigny-sur-Ornain (place Gaxotte).
► Ateliers citoyens **mardi 19 mars**, de 15h à 17h, à la salle des fêtes de Laimont (2, rue Basse) et de 18h15 à 20h15, à la salle des fêtes de Vassincourt (rue du Moulier).
Vous pouvez vous rendre à un atelier en dehors de votre secteur, les deux ateliers proposant le même contenu.

- Sur les résultats du diagnostic et les balades urbaines :

Revigny-sur-Ornain

Plan local d'urbanisme : des balades urbaines pour explorer le territoire

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a franchi une étape, maintenant place au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document stratégique qui définira les grandes orientations pour l'avenir du territoire.

L'Est Républicain - 13 janv. 2025 à 17:07 - Temps de lecture : 2 min

Elus et habitants se sont rencontrés pour élaborer le PLUi.

Le diagnostic est terminé : cap sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La Communauté de communes du Pays de Revigny (Copary) avance dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi). Le diagnostic territorial constitue une étape essentielle pour identifier les forces, faiblesses et opportunités du territoire.

- **Environnement et écologie** : les ressources naturelles, comme les forêts et cours d'eau sont essentielles, mais des problématiques comme les inondations ou la préservation de la biodiversité nécessitent une attention particulière.
- **Mobilité** : le territoire est marqué par une forte dépendance à la voiture. Les participants ont adhéré au développement de voies douces pour les piétons et cyclistes et au covoiturage.

- **Économie et emploi** : les habitants ont insisté sur l'importance d'attirer les jeunes diplômés.
- **Logement et urbanisme** : les discussions ont porté sur l'adaptation du parc de logements aux besoins actuels (vieillesse, familles, jeunes).

Prochaines étapes

Tout d'abord l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable. Ce document, stratégique, définira les grandes orientations pour l'avenir du territoire. Conçu en cohérence avec le diagnostic, le PADD sera le fil conducteur des actions futures de la Copary.

La suite du projet prévoit plusieurs étapes clés pour poursuivre la collaboration avec les habitants.

- **Balades urbaines** : elles permettront d'explorer le territoire avec les élus et techniciens pour identifier ses forces et faiblesses.

Ces balades seront suivies d'un atelier en salle pour approfondir les différentes problématiques évoquées.

Rendez-vous **mercredi 15 janvier** à 13 h 30 (devant la mairie) et **22 janvier** à 13 h 30, Revigny-sur-Ornain (devant la Copary).

Un troisième café-rencontre sera organisé prochainement.

Renseignements et inscription à un événement, au 03 29 78 75 68 ou contact @copary.fr

Société Revigny-sur-Ornain +

- Sur le PADD :

Revigny-sur-Ornain

Les échanges autour du PLUi se poursuivent

Ce mercredi, le café rencontre a réuni neuf personnes, élus et habitants pour échanger avec Morgan Fontaine, chargé de projet, Christelle Stupka, sociologue et Dorothée Paré, architecte du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin de déterminer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) pour les 16 communes de la Copary.

L'Est Républicain - 28 avr. 2025 à 17:38 - Temps de lecture : 2 min



Morgan Fontaine, Christelle Stupka et Dorothée Paré ont animé le café rencontre du PLUi.

- **Cadre de vie rurale**

Il faudra trouver des solutions adaptées au vieillissement de la population (logements accessibles, etc.). Favoriser quand c'est possible la réhabilitation du bâti plutôt que la construction neuve.

- **Économie**

L'entrepreneuriat local et l'installation de jeunes agriculteurs seront soutenus, les espaces nécessaires à l'agriculture seront protégés (81 exploitations actuellement en Copary). S'agissant de développer le tourisme en respectant les paysages et les habitants, pour cela est important de maintenir les commerces locaux et de travailler avec les territoires voisins. La forêt doit être un atout économique, environnemental et social. Un travail sera mené pour conforter les sites artisanaux existant et encadrer l'exploitation des sous-sols.

- **Patrimoine et architecture**

Afin de valoriser le patrimoine, un inventaire sera établi afin de répertorier les fontaines, les arbres remarquables, les bosquets etc. Seront aussi dénombrés les habitations vacantes et les friches. Le patrimoine typique sera mis en valeur et les projets de construction devront s'intégrer dans le paysage. Une liste du patrimoine vernaculaire sera faite (chapelle, cimetière, calvaire, lavoirs, etc.).

- **Nature et biodiversité**

Il est important de protéger les forêts, les rivières, les zones humides. Il faut pratiquer l'écologie au quotidien par la gestion de l'eau, la végétalisation (des cours d'écoles entre autres) en plantant des espèces adaptées au réchauffement climatique, intégrer les énergies renouvelables et favoriser l'agrivoltaïsme.

Un cahier de doléances est en mairie à Revigny-sur-Ornain, sur lequel les habitants peuvent noter leurs questions et remarques.

Société Revigny-sur-Ornain +

- Sur le PLUi Tour :

Copary Vendredi 18 octobre 2024 **L'EST**
Région

Une tournée en bus pour réfléchir à l'aménagement du territoire

Des élus et acteurs du territoire ont partagé, échangé et avancé ensemble sur des projets d'aménagement et de développement de leur commune à l'occasion d'un parcours en bus.

Vendredi 11 octobre, trente élus et acteurs du projet ont parcouru le territoire en bus avec un arrêt dans chaque village. Le maire ou un de ses représentants s'est exprimé sur l'histoire de la commune, les besoins et les attentes.

Scolarité, santé, transport,...

Un an après le démarrage du PLUi, le but, partager, échanger et avancer ensemble sur des projets d'aménagement et de développement de chaque commune ; d'utilisations et occupations des sols et adapter son cadre de vie aux changements climatiques. Pour qu'ensemble tout soit plus facile

Le territoire possède un riche patrimoine (églises, fontaines, lavoirs, maison à pan de bois, châteaux, maisons de maître etc.), 16 communes, 7 000 habitants, 35 agriculteurs (céréales, élevages, lait et maraîchage), quatre regroupements scolaires de la maternelle à l'école primaire plus le collège à Revigny. Les projets évoqués ont été nombreux. La sécurisation des villages pour limiter la vitesse (chicanes, traçage au sol, ralentisseurs), la rénovation énergétique des loge-

ments communaux, la création de pistes cyclables, installer des prises pour recharger les véhicules électriques (voitures et vélos), l'éclairage public à led, la vidéo surveillance, l'installation du photovoltaïque et de l'agri-voltaïque, la préséance d'éoliennes, l'aménagement d'une halle pour faire un marché de produits locaux et favoriser le circuit court.

Mais aussi les terrains et aires de jeux, parcs arborés, vergers conservatoires, sensibiliser les enfants à la nature, relancer les jardins communaux ou partagés, planter des arbres et des végétaux qui s'adaptent au changement climatique. Ont été abordés également un cabinet dentaire et deux médecins supplémentaires, la relance du trafic ferroviaire, les services publics en ruralité.

La pause déjeuner à l'Essentiel à Contrisson a été appréciée de tous. Retour vers 18 h dans les locaux de la Copary pour un verre de l'amitié et le bilan de la journée. Une journée positive pour tous.



Retour dans les locaux après une journée pleine d'enseignement et de projets.

- Sur les permanences dédiées aux règlements :

Pays de Revigny-sur-Ornain

PLUi : derniers échanges avec les habitants

L'Est républicain - 10 janv. 2020 à 19:09 - Temps de lecture : 2 min



Chacun cherche sa parole et pose ses questions.

La communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain finalise son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le document fixe les règles et les recommandations d'urbanisme ainsi que les orientations du territoire pour les 10 à 12 prochaines années et dessine la Copary de demain.

Les élus ont travaillé ensemble en ayant à cœur de conforter l'économie locale (agricole, industrielle, artisanale), de valoriser les villages et le patrimoine et de protéger l'environnement et les ressources naturelles.

Élus et techniciens pour répondre aux habitants

Le jeudi 8 janvier se tenait la dernière permanence, où les habitants étaient invités à consulter les plans de zonage provisoire, étalés sur les tables et accrochés aux murs avec des légendes, qui permettaient de se retrouver facilement. Chacun pouvait échanger et formuler des remarques et des demandes dans les cahiers de doléances.

Pour répondre aux questions étaient présents, Morgan Fontaine, chargé de mission urbanisme et mobilité, Anne Roussel présidente de la Copary, en visio Dorothée Paré, architecte urbanisme et quelques élus qui ont renseigné les habitants venus nombreux.

Les visiteurs étaient là pour chercher des réponses mais aussi pour être rassurés.

Les échanges ont permis d'éclaircir de nombreuses situations concrètes. « J'ai reçu mon permis de construire il y a un mois pour faire un abri de jardin, là je vois que c'est dans une zone verte, est-ce qu'il va être annulé ? J'ai acheté tout le matériel », s'est inquiété un habitant. Il lui a été assuré que le permis ne serait pas annulé.

Un autre a voulu savoir : « J'ai un grand terrain derrière ma maison et je voudrais construire une petite maison au fond. » La réponse a été sans appel : cela reste impossible, le terrain étant situé en zone non constructible.

La question de la reconstruction a également été soulevée par un riverain dont la maison, construite il y a plusieurs décennies, se trouve désormais en zone inconstructible. « Si la maison s'écroule, est-ce que nous pourrions reconstruire ? » La réponse a été rassurante : les bâtiments existants restent acquis.

Économie BTP et chantiers +

Ces publications ont permis d'élargir la diffusion de l'information au-delà des seuls participants directs aux réunions et de renforcer la transparence de la procédure.

3.2 Dispositifs permanents d'expression et de consultation du public

Conformément aux modalités fixées par la délibération de prescription du 25 octobre 2018, des dispositifs permanents ont été mis en place afin de permettre au public de s'informer et de formuler des observations tout au long de l'élaboration du PLUi.

3.2.1 Mise à disposition de registres de concertation

Un registre de concertation a été ouvert :

- au siège de la Communauté de COPARY,
- dans les 16 mairies des communes membres.

Ces registres ont permis aux habitants de consigner librement leurs observations, remarques et propositions relatives au projet.

Ils sont restés accessibles et ont été analysés régulièrement pendant toute la durée de la procédure.



RECAPITULATIF DES
RECLAMATIONS 12-0

Chaque observation a été examinée dans le cadre de l'élaboration du projet.



3.2.2 Adresse postale et adresse électronique dédiées

En plus de l'adresse postale et du numéro de téléphone de la COPARY, une adresse électronique dédiée au PLUi (urbanisme@copary.fr) a été mise en place afin de permettre la transmission d'observations par voie dématérialisée. L'adresse est demeurée active tout au long de la procédure.

Ce dispositif a permis :

- d'élargir les possibilités d'expression,
- de faciliter la participation des habitants ne pouvant se déplacer,
- d'assurer une traçabilité des contributions reçues.

3.2.3 Mise à disposition d'un dossier consultable

Un dossier de synthèse présentant l'état d'avancement du PLUi a été mis à disposition :

- au siège de la Communauté de communes,
- sur le site internet de la COPARY.

Ce dossier comprenait notamment :

- les éléments de diagnostic,
- les orientations du PADD,
- les supports de présentation des réunions publiques,
- les lettres d'information,
- les documents explicatifs relatifs à la démarche.

Cette mise à disposition permanente a permis au public d'accéder aux informations nécessaires à la compréhension du projet et à la formulation d'observations éclairées.

L'existence conjointe :

- de registres accessibles,
- d'une adresse électronique dédiée,
- d'un dossier consultable,

démontre que la concertation ne s'est pas limitée à des temps ponctuels de réunion mais qu'elle s'est inscrite dans un dispositif continu d'information et d'expression.

► L'ensemble de ces outils (identité visuelle, site internet, vidéo, supports imprimés, articles de presse, registre, etc.) vient compléter les temps d'échange collectifs et individuels (détaillés ci-dessous).

Ils démontrent :

- la volonté d'assurer une information régulière,
- la diffusion large du projet à l'échelle intercommunale,

- l'accessibilité permanente des documents,
- la transparence de la démarche.

Ces éléments participent à la démonstration d'une concertation effective, proportionnée aux enjeux et continue dans le temps.

3.3 Débattre et échanger : une concertation structurée et territorialisée

Au-delà des dispositifs d'information, la COPARY a mis en place des temps d'échanges réguliers, organisés à différentes étapes de la procédure, dans différents lieux du territoire, et selon des formats complémentaires.

Cette structuration progressive de la concertation a permis :

- d'associer les habitants dès la phase diagnostic,
- d'installer une culture commune du projet,
- d'approfondir les débats à chaque étape structurante (diagnostic, PADD, règlement),
- d'assurer une territorialisation réelle des échanges.

La concertation ne s'est pas limitée à des réunions descendantes d'information : elle a constitué un espace de discussion et de co-construction.

3.3.1 Phase de diagnostic (février – avril 2024)

Cette première phase a combiné des rencontres ciblées avec les élus et des temps ouverts au grand public afin de croiser les regards institutionnels et habitants.

- **Rencontres individuelles avec les élus (12 au 15 février 2024)**
Des entretiens ont été menés commune par commune afin de recueillir une vision fine des enjeux locaux, des projets en cours, des contraintes identifiées et des perspectives de développement propres à chaque territoire communal.
- **Café-rencontre n°1 – Présentation de la démarche**
(14 mars 2024, 18h–20h, salle Gumaëlius, Revigny-sur-Ornain)
Cette réunion publique avait pour objectif de présenter le cadre réglementaire du PLUi, la méthode d'élaboration retenue ainsi que le calendrier prévisionnel. Elle constituait le lancement officiel de la concertation.



- **Atelier citoyen n°1**
(19 mars 2024, 15h–17h, salle des fêtes de Laimont)
- **Atelier citoyen n°2**
(19 mars 2024, 18h–20h, salle des fêtes de Vassincourt)

Ces deux ateliers sectorisés ont permis de recueillir les perceptions des habitants sur leur cadre de vie, les dynamiques locales et les priorités à prendre en compte dans le futur document d'urbanisme.

L'ensemble de ces actions a contribué à construire une première « image du territoire » et à dégager des constats partagés, tout en identifiant les sujets nécessitant approfondissement (mobilités, habitat, services, gestion de l'eau, protection des paysages, développement économique, etc.).

3.3.2 Approfondissements et dynamique intercommunale (octobre 2024)

En complément des actions tournées vers le grand public, la COPARY a organisé une tournée en bus intitulée « **PLUi Tour** » le **11 octobre 2024**, réunissant élus et acteurs du territoire.

Cette journée de visite a permis de partager une lecture concrète des enjeux à partir de sites, d'opérations et de projets communaux, commune par commune. Elle a favorisé une mise en perspective des situations locales et contribué à structurer une culture commune de l'aménagement à l'échelle intercommunale.

3.3.3 Restitution du diagnostic et ouverture vers le PADD (décembre 2024 – janvier 2025)

Une deuxième séquence de concertation a été organisée afin de restituer les résultats du diagnostic et d'engager la réflexion stratégique.

- **Café-rencontre n°2 – Présentation du diagnostic**
(12 décembre 2024, 18h, Revigny-sur-Ornain)
Participation: environ une vingtaine d'habitants.

Cette réunion a permis de présenter les principaux enseignements du diagnostic territorial et les enjeux identifiés à l'échelle intercommunale.



- **Balade urbaine n°1 et atelier citoyen**
(15 janvier 2025, 13h30, Mognéville)
Participation : 12 personnes.
- **Balade urbaine n°2 et atelier citoyen**
(22 janvier 2025, 13h30, Revigny-sur-Ornain)
Participation : 1 habitant. La rencontre a été adaptée en discussion ciblée avec les élus et techniciens présents.

Les balades urbaines, articulant observation in situ et atelier d'échanges, ont permis de passer d'un diagnostic général à une lecture plus située des lieux (paysages, formes urbaines, centralités, cheminements, usages). Elles ont contribué à faire émerger des propositions concrètes en lien avec les réalités locales.

3.3.4 Débat sur le PADD (avril 2025)

Le **café-rencontre n°3** s'est tenu le **23 avril 2025** dans les locaux de la COPARY à Revigny-sur-Ornain.

Cette rencontre a permis de présenter les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et d'organiser un échange public autour de ces orientations stratégiques.

10 personnes ont participé à la réunion. Les remarques ont été recueillies orientation par orientation, avec une attention particulière portée aux équilibres internes du territoire (nord/sud), aux mobilités, aux ressources naturelles et à la valorisation des filières locales.

3.3.5 Phase réglementaire – Présentation du zonage et du règlement (décembre 2025 – janvier 2026)

Dans la phase d'élaboration du document réglementaire du PLUi, deux permanences ouvertes au public ont été organisées à **Revigny-sur-Ornain**, en présence des bureaux d'études accompagnant la collectivité :

- **18 décembre 2025**
- **8 janvier 2026**

Ces permanences avaient pour objet de permettre la consultation des **plans de zonage** et du **règlement écrit (règlement littéral)** du projet de PLUi. Les documents étaient exposés sur place, notamment sous forme de plans affichés, afin de faciliter leur lecture.

Ces temps d'échange ont permis aux habitants de poser des questions relatives au classement des parcelles, aux règles applicables aux différentes zones et aux incidences concrètes du futur document d'urbanisme.

3.3.6 Une concertation progressive et cumulative

L'ensemble de ces temps d'échange révèle une démarche :

- continue ,
- territorialisée (plusieurs communes mobilisées),
- thématisée (diagnostic, PADD, règlement),
- pédagogique,
- évolutive.

La concertation n'a pas été figée : elle a accompagné chaque étape structurante du PLUi et a permis un approfondissement progressif des débats.

► L'ensemble des actions détaillées ci-dessus, qu'il s'agisse des temps collectifs d'échange ou du dispositif continu d'information et de communication, atteste de la mise en œuvre effective des modalités de concertation définies par la délibération de prescription.

4. Analyse qualitative des contributions

La concertation engagée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la COPARY ne s'est pas réduite à une suite de prises de parole ponctuelles. Elle a constitué un **espace de formulation collective** – certes quantitativement mesuré – au sein duquel se sont exprimées des **représentations sociales du territoire**, des **attachements**, des **inquiétudes**, mais aussi des **arbitrages implicites** sur ce que doit être "un développement acceptable" pour le Pays de Revigny. Les contributions recueillies lors des cafés-rencontres, ateliers citoyens territorialisés, balades urbaines, réunions de restitution et entretiens avec les élus ont ainsi donné accès à une matière qualitative structurante : non seulement des demandes, mais une **grammaire locale du futur** (ce qui doit être protégé, ce qui doit changer, ce qui ne doit surtout pas arriver).

L'analyse permet de dégager plusieurs enseignements majeurs.

4.1 Un territoire d'abord décrit par ses qualités sensibles : verdure, eau, patrimoine

Les contributions recueillies dès la phase de diagnostic montrent que les habitants décrivent spontanément la COPARY à partir d'éléments sensibles et concrets. Le territoire est d'abord qualifié par ce qui se voit, se ressent et s'expérimente au quotidien : des paysages « verts »,

ouverts ou boisés, la présence structurante de l'eau (Ornain, ruisseaux, étangs), le calme, la qualité de l'air, ainsi qu'un patrimoine bâti identifié et reconnu (églises, maisons à pans de bois, lavoirs, calvaires, petit patrimoine rural).

Cette entrée par le sensible dépasse la simple appréciation esthétique. Elle constitue un registre d'identification collective. Les paysages, l'eau et le bâti ancien sont mobilisés comme des repères communs qui donnent cohérence au territoire. Ils participent à la définition d'une identité locale fondée sur la ruralité habitée, la proximité à la nature et la continuité historique des villages.

Dans les échanges, ces éléments sont rarement évoqués de manière abstraite : ils sont associés à des usages (promenade, pêche, jardinage, sociabilité), à des souvenirs ou à des pratiques familiales. L'environnement naturel et le patrimoine apparaissent ainsi comme des composantes du cadre de vie autant que comme des ressources potentielles en matière d'attractivité résidentielle ou touristique.

4.2 "On est bien ici, mais..." : une satisfaction résidentielle traversée d'inquiétudes structurelles

Un élément récurrent est la satisfaction résidentielle : vivre à la COPARY est associé à une ruralité paisible, à des sociabilités de proximité et à un sentiment de sécurité. Toutefois, cette satisfaction est fréquemment nuancée par des inquiétudes : vieillissement, accès aux services, fragilisation de certains commerces, dépendance à la voiture, rénovation du bâti ancien ou encore difficultés à « accueillir » de nouveaux ménages sans déstabiliser les équilibres locaux.

Ce « mais » est sociologiquement central : il exprime une tension entre attachement au présent et anticipation des transformations. Les habitants ne demandent pas un changement radical, ils demandent plutôt de sécuriser des conditions de vie (se loger, se déplacer, se soigner, accéder à des services) dans un contexte de contraintes financières et de faible densité.

4.3 Une image du territoire à affirmer : la question symbolique de la visibilité

La thématique du déficit de communication ressort fortement. Elle renvoie à une forme d'invisibilité : invisibilité externe (faible notoriété, attractivité à construire) mais aussi invisibilité interne (méconnaissance des initiatives et projets). Plusieurs contributions pointent que l'attractivité n'est pas uniquement économique : elle est aussi symbolique, liée à la fierté, à la capacité à raconter le territoire et à rendre lisibles ses atouts.

Les échanges du café-rencontre n°3 prolongent cette idée en appelant à mieux visibiliser les producteurs, les événements et les filières locales.

4.4 Équilibres internes et centralités : Revigny, villages et sentiment d'équité territoriale

Les contributions montrent une conscience fine des équilibres internes : rôle structurant de Revigny-sur-Ornain comme bourg-centre (services, équipements, emplois, centralité administrative) mais aussi vigilance sur la place des petites communes. La question n'est pas

posée en opposition frontale : elle se formule plutôt en termes d'équité d'accès, de maillage de services et de solidarité intercommunale.

Un certain nombre d'échanges souligne un point sensible : la perception d'un « déséquilibre nord/sud » du territoire qui renvoie à la fois à la géographie des services et à la représentation des communes dans les décisions. Ce type de remarque est typique des intercommunalités rurales : la cohésion territoriale dépend autant des arbitrages matériels (équipements, voirie, mobilité) que de la perception de justice territoriale.

4.5 Habitat : adapter sans banaliser, rénover sans exclure

Les sujets d'habitat révèlent des transformations sociales : vieillissement, recomposition des ménages, précarités énergétiques, parcours résidentiels plus diversifiés. Les attentes portent sur deux registres :

- la capacité à proposer une offre de logements adaptée (taille, accessibilité, performance énergétique), notamment pour permettre aux habitants de rester sur le territoire à différents âges de la vie ;
- la préservation d'une qualité architecturale et paysagère, avec une vigilance contre la banalisation des formes bâties.

Cette double attente explique l'importance accordée à la rénovation du parc existant, à la densification maîtrisée et à la valorisation du bâti ancien. Elle explique aussi les débats potentiels autour des règles (patrimoine, intégration du photovoltaïque, etc.).

4.6 Services du quotidien : derrière l'aménagement, la question sociale

Dans un territoire rural, la question des services (santé, commerces, petite enfance, équipements) est un marqueur de sécurité sociale au sens large : elle conditionne la possibilité de rester, d'accueillir et de limiter l'isolement. Les contributions associent souvent services et cohésion : maintenir des lieux de rencontre (école, associations, espaces publics) est perçu comme essentiel pour soutenir la vie locale et intergénérationnelle.

Le diagnostic met également en avant la nécessité d'adapter l'offre aux besoins d'une population vieillissante ; ce qui renvoie à des enjeux d'accessibilité, de mobilité et de maintien à domicile.

4.7 Mobilités : dépendance automobile, fatigue sociale et désir d'alternatives pragmatiques

La mobilité apparaît comme un thème transversal. La dépendance à la voiture est largement reconnue : elle est vécue à la fois comme contrainte économique (coûts), contrainte temporelle (trajets) et contrainte d'autonomie (pour les jeunes, les personnes âgées, les ménages sans voiture).

Les demandes d'alternatives restent toutefois pragmatiques : amélioration des transports en commun là où cela est réaliste, développement de mobilités douces lorsque l'itinéraire est sécurisant et cohérent. Les échanges mentionnent par exemple la question des lignes de bus dans le cadre du PDMS (Fluo Grand Est), ainsi que l'idée de valoriser des axes existants (chemins, voie verte/ancienne voie ferrée).

4.8 Économie, filières locales et tourisme : dynamiser sans dévorer les espaces

Les contributions expriment un désir de dynamisation économique, souvent orienté vers les ressources locales : agriculture, filière bois, circuits courts, artisanat, accueil touristique fondé sur la nature et le patrimoine. Les propositions recueillies au fil des actions illustrent cette orientation : renforcer la communication sur les producteurs, réfléchir à la reconversion de sites (post-exploitation), encadrer l'extraction de granulats ou encore mieux articuler attractivité touristique et protection des milieux.

On retrouve ici un compromis local : soutenir l'activité et l'emploi mais refuser une croissance perçue comme destructrice des paysages, des terres agricoles ou de la tranquillité résidentielle. Ce compromis est un ressort de l'acceptabilité des projets, à condition que les règles soient lisibles et justes.

4.9 Ressources naturelles, eau et climat : une conscience écologique localisée

La protection des milieux naturels et de la ressource en eau ressort comme un enjeu structurant. Les préoccupations sont ancrées dans des situations locales : qualité de l'eau, prairies, gestion des drainages, biodiversité, entretien des chemins, et adaptation au changement climatique.

Les divers échanges évoquent la nécessité de préserver la ressource (en lien avec les compétences eau/assainissement et GEMAPI), d'éviter l'artificialisation et d'encadrer certaines pratiques (drainages agricoles) pour concilier production et préservation.

4.10 Un fil rouge : "évoluer sans se dénaturer"

Le fil conducteur des échanges peut se résumer ainsi : accompagner les évolutions (logement, services, énergie, mobilités) tout en préservant ce qui fait l'identité du territoire (paysages, patrimoine, ruralité, sociabilités). Ce principe n'est pas un refus du changement, c'est une demande de maîtrise, de cohérence et d'attention aux effets indirects (sur les terres agricoles, sur les centres-bourgs, sur les coûts publics).

5. Conclusion

La concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la COPARY s'est inscrite dans une logique de continuité et de progressivité. De la phase de diagnostic aux permanences consacrées au règlement et au zonage, elle a articulé information régulière, temps d'échange collectifs et dispositifs permettant l'expression individuelle. Les supports diffusés (lettres d'information, affiches, presse, réseaux sociaux) et la diversité des formats proposés (cafés-rencontres, ateliers citoyens, balades urbaines, tournée en bus, permanences) ont contribué à rendre la démarche visible et accessible tout au long de la procédure.

Les apports de la concertation ont eu un double effet sur le projet. D'une part, ils ont enrichi le diagnostic et le PADD par des éléments d'usage et de connaissance fine du terrain : identification de chemins, de points de fragilité, de sites à valoriser, prise en compte de projets communaux, priorités exprimées en matière de mobilités, de services ou d'habitat. D'autre part, ils ont contribué à la légitimation du document final. La possibilité pour les habitants de se reconnaître dans les orientations retenues a constitué un facteur d'acceptabilité,

notamment pour des sujets susceptibles de susciter débat tels que les règles patrimoniales, le développement du photovoltaïque, la protection des boisements ou l'encadrement de certaines activités.

Comme souvent dans les démarches de planification en milieu rural, la participation du grand public a été variable selon les formats et les périodes. La fréquentation modérée de certains temps d'échange ne saurait être interprétée comme un désintérêt. Elle reflète également des contraintes de disponibilité, des habitudes de participation et parfois une perception de la planification comme un domaine technique. Les contributions effectivement recueillies se distinguent toutefois par leur précision et leur caractère argumenté. Elles témoignent d'une attention portée à l'intérêt collectif et d'une volonté de formuler des propositions concrètes.

À l'issue de son élaboration, le PLUi de la COPARY apparaît ainsi comme un document construit à partir d'un dialogue progressif entre expertise technique, vision politique et expression habitante. La concertation n'a pas constitué une simple formalité procédurale : elle a joué un rôle d'ajustement du projet et de consolidation de sa légitimité à l'échelle intercommunale.



Table des matières

1. Objet du bilan, p.2

2. Rappel du cadre et des modalités fixées lors de la prescription (2018), p.2

2.1 Modalités de concertation et de communication assurées par la COPARY, p.3

2.2 Modalités de concertation et de communication assurées par le prestataire, p.3

3. Mise en œuvre effective de la concertation, p.3

3.1 Informer : une communication continue et plurielle, p.4

3.1.1 *Identité visuelle et charte graphique, p.4*

3.1.2 *Onglet dédié au PLUi sur le site de la COPARY, p.5*

3.1.3 *Mise à jour régulière sur la page Facebook de la COPARY, p.5*

3.1.4 *Supports imprimés et diffusés sur les réseaux : flyer et affiches, p.6*

3.1.5 *Communication audiovisuelle, p.11*

3.1.6 *Articles de presse, p.12*

3.2 Dispositifs permanents d'expression et de consultation du public, p.15

3.2.1 *Mise à disposition de registres de concertation, p.15*

3.2.2 *Adresse postale et adresse électronique dédiées, p.16*

3.2.3 *Mise à disposition d'un dossier consultable, p.16*

3.3 Débattre et échanger : une concertation structurée et territorialisée, p.17

3.3.1 *Phase de diagnostic (février – avril 2024), p.17*

3.3.2 *Approfondissements et dynamique intercommunale (octobre 2024), p.18*

3.3.3 *Restitution du diagnostic, ouverture vers le PADD (décembre 2024 – janvier 2025), p.18*

3.3.4 *Débat sur le PADD (avril 2025), p.19*

3.3.5 *Phase réglementaire - Présentation du zonage et du règlement (décembre 2025 – janvier 2026), p.19*

3.3.6 *Une concertation progressive et cumulative, p.20*

4. Analyse qualitative des contributions, p.20

4.1 Un territoire d'abord décrit par ses qualités sensibles : verdure, eau, patrimoine, p.20

4.2 "On est bien ici, mais..." : une satisfaction résidentielle traversée d'inquiétudes structurelles, p.21

4.3 Une image du territoire à affirmer : la question symbolique de la visibilité, p.21

4.4 Équilibres internes et centralités, p.21

4.5 Habitat : adapter sans banaliser, rénover sans exclure, p.22

4.6 Services du quotidien : derrière l'aménagement, la question sociale, p.22

4.7 Mobilités : dépendance auto, fatigue sociale, désir d'alternatives pragmatiques, p.22

4.8 Économie, filières locales et tourisme : dynamiser sans dévorer les espaces, p.23

4.9 Ressources naturelles, eau et climat : une conscience écologique localisée, p.23

4.10 Un fil rouge : "évoluer sans se dénaturer", p.23

5. Conclusion, p.23

Table des matières, p.25